



Protection de devis entreprise de construction de piscine

Par **alexandreq**, le **25/07/2011 à 17:08**

Bonjour, je souhaiterais savoir s'il est possible de protéger un devis, de manière à ce que celui-ci ne soit pas utilisé par d'autres entreprises. Il s'agit de construction de piscine, incluant des études de design et donc de mise en forme des bassins. Je vous remercie d'avance pour votre aide. Cordialement

Par **pat76**, le **25/07/2011 à 17:49**

Bonjour, En consultant le Code de la Propriété Intellectuelle vous devriez pouvoir trouver un article qui apportera réponse à votre question. Voir le Livre V de ce Code. Les dessins et les modèles articles L 511-1 à L 511-8

Par **alexandreq**, le **26/07/2011 à 09:35**

merci de votre réponse, je vais voir de ce côté.